

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION.....	8
01 ORGANISMES COMPÉTENTS.....	11
1 ONEM – RVA – LFA	11
2 Organismes de paiement (CAPAC – syndicats)	11
3 Services publics de l'emploi et de la formation	12
02 DÉMARCHES	13
1 Se présenter au service régional de l'emploi	13
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement	13
2.1 Introduction de la demande	14
2.2 Carte de contrôle	15
2.3 Transfert d'organisme de paiement.....	15
Principe et condition	15
Procédure	15
03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	16
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence.....	16
2 Assouplissements	17
3 Calcul des journées de travail.....	19
3.1 Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein.....	19
3.2 Pour les périodes de travail à temps partiel.....	19
3.3 Journées assimilées à des journées de travail	19
4 Maintien de l'admissibilité à la suite d'une interruption du chômage complet	20
5 Allocation du travail des arts.....	20
04 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE POUR LES BELGES ET ÉTRANGERS AYANT TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER.....	21
1 Prise en compte des prestations à l'étranger	21
2 Prestations en Belgique pendant au moins 3 mois	22
2.1 Principe	22
2.2 Exceptions	23
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois ?	23
Contrat de travail	23
Cas particuliers	23
3 Modalités pour l'introduction de la demande	23
05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	25
1 Dernière rémunération brute	25
1.1 Plafonds	25
1.2 En cas d'une nouvelle demande d'allocation	26
2 Situation personnelle et familiale	26
2.1 Cohabitant avec charge de famille	26
Définition	26
Notion de « revenus professionnels ».....	27
Notion de « revenus de remplacement »	28
2.2 Cohabitant simple	28
Définition	28
Appréciation par le directeur de l'ONEM	29
2.3 Cohabitant privilégié	29
2.4 Isolé	29
2.5 Contrôle de la situation familiale	30
Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement.....	30
Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'ONEM.....	30
Transmission d'informations par les polices locales	31
Convocation à l'ONEM et visite domiciliaire	31
Sanctions.....	31
3 Différentes périodes d'indemnisation	32
3.1 Régime général	34
Première période d'indemnisation	34
Deuxième période d'indemnisation	35
Troisième période d'indemnisation	35
Tableaux récapitulatifs	35
3.2 Prolongation des périodes d'indemnisation	37

4	Précompte professionnel sur les allocations de chômage.....	38
5	Montants	38
06	OBLIGATIONS DU CHÔMEUR.....	40
1	Obligations ou conditions d'octroi.....	40
1.1	Être chomeur « involontaire »	40
	Circonstances indépendantes de sa volonté.....	40
	Comment identifier un emploi convenable ?.....	41
1.2	Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	44
1.3	Être disponible sur le marché de l'emploi.....	44
1.4	Être privé de travail et de rémunération.....	44
1.5	Être apte au travail.....	45
	En cas de maladie au cours de la période de chômage.....	45
1.6	Être en possession d'une carte de contrôle	45
1.7	Résider en Belgique	46
2	Formalités à accomplir pendant le chômage.....	46
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du FOREM	46
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur	46
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage.....	47
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi	48
	Principe	48
	Qui est soumis à ce contrôle ?	48
	Que doit démontrer le chômeur ?	49
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active	49
	Procédure de contrôle	51
	Sur quoi porte L'ÉVALUATION ?	53
	Que se passe-t-il lorsque le chômeur est empêché de se présenter à l'entretien ?	55
	Déménagement du jeune travailleur	56
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'ONEM ?	56
07	DISPENSES	57
1	Dispense pour une formation en alternance	59
1.1	Définition de la formation en alternance	59
1.2	Conditions	59
1.3	Durée	60
1.4	Modalités d'octroi et d'application	60
	Pendant la dispense	60
	À la fin de la dispense	60
2	Dispense pour une formation à une profession indépendante.....	60
2.1	Quelles formations ?	60
2.2	Conditions.....	61
	Conditions liées au demandeur	61
	Conditions liées à la formation	61
2.3	Durée	61
2.4	Modalités d'octroi et d'application	61
2.5	Avantage supplémentaire	62
	Gel de la dégressivité	62
	Bonus 6 mois.....	62
3	Dispense pour les formations professionnelles	63
3.1	Quelles formations ?	63
3.2	Conditions	63
3.3	Modalités d'octroi et d'application	63
4	Dispense pour les études de plein exercice	64
4.1	Conditions	64
	Conditions liées au niveau d'études.....	64
	Conditions liées au volume et aux horaires des études	65
	Conditions liées au demandeur	65
4.2	Durée	65
4.3	Modalités d'octroi et d'application	65
4.4	Avantage supplémentaire	66
	Gel de la dégressivité	66
	Bonus 6 mois.....	66
5	Dispense pour les autres formations ou études	67
5.1	Quelles formations ou études?	67
5.2	Conditions	67
5.3	Formation à l'étranger	67
5.4	Modalités d'octroi de la dispense	68
6	Dispense pour suivre une formation par le travail.....	68

6.1	Quelles formations ?	68
6.2	Conditions.....	68
6.3	Modalités d'octroi et d'application	69
6.4	Durée	69
7	Dispense en qualité d'aïdant proche.....	70
7.1	Conditions pour être aidant proche	70
7.2	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche	70
	Demander la dispense	70
	Durée de la dispense.....	71
	Montant de l'allocation.....	71
	Conséquences pour le chômeur.....	71
8	Dispense pour participer à une action humanitaire	72
8.1	Conditions.....	72
8.2	Modalités d'octroi et d'application	72
9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger	73
9.1	Manifestation culturelle.....	73
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif.....	73
10	Chômeur en recherche de travail dans l'Espace économique européen.....	74
10.1	Conditions.....	74
10.2	Formalités	75
08	TRAVAIL AUTORISÉ POUR LE CHÔMEUR.....	76
1	Travail effectué pour son propre compte.....	76
2	Travail occasionnel	77
3	Volontariat.....	77
3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole	77
3.2	Formalités pendant l'activité bénévole.....	78
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM	78
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).....	79
5	Poursuite d'une activité accessoire	79
5.1	Conditions.....	79
5.2	Formalités	80
6	L'avantage « tremplin-indépendants »	81
6.1	Durée	81
6.2	Conditions.....	81
6.3	Activités exclues.....	81
6.4	Impact sur le montant des allocations de chômage.....	81
6.5	Fin de l'avantage	82
7	Préparation d'une activité indépendante.....	82
8	Activité en tant qu'artiste (travailleur des arts)	83
8.1	droit aux allocations de chômage	83
	Ouverture du droit.....	83
	Durée de la perception de l'allocation du travail des arts.....	84
8.2	paiement des allocations	85
8.3	montant des allocations.....	85
8.4	dégressivité dans le temps.....	85
8.5	compatibilité entre le chômage et l'exercice d'une activité accessoire	85
8.6	Reconversion en journées non indemnisiées	86
8.7	régime de l'indemnité des arts en amateurs (IAA).....	86
9	Allocation « métier en pénurie » ou « mobilité interrégionale »	87
9.1	Principe	87
9.2	Conditions	87
	Etre chômeur de longue durée	87
	Métier en pénurie ou dans une autre région	87
9.3	Avantage	87
9.4	Démarches	88
09	VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS	89
1	Chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule	89
2	Que signifie « être en vacances » pour un chômeur ?	89
3	Quelles formalités le chômeur en « vacances » doit-il accomplir ?	90
010	LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL	91
1	Définition et catégories.....	91
1.1	Définition	91
1.2	Catégories	91

2 Travailleurs à temps partiel volontaires	91
2.1 Conditions.....	91
Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps	92
Stage	92
2.2 Indemnisation	93
2.3 Reprise de travail	93
3 Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits	93
3.1 Conditions.....	93
3.2 Formalités	93
3.3 Indemnisation	94
4 Travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein.....	94
4.1 Conditions.....	94
4.2 Indemnisation	94
011 CHOMAGE TEMPORAIRE.....	95
1 Conditions	95
1.1 Conditions d'admissibilité	95
1.2 Conditions d'indemnisation	95
Être en possession de la carte de contrôle.....	95
Être privé de travail et de rémunération.....	96
Être apte au travail.....	96
Résider en Belgique	96
Dans certains cas, être inscrit comme demandeur d'emploi	96
2 Démarches.....	97
3 Montant de l'allocation de chômage temporaire	97
3.1 Principe	97
3.2 Rémunération journalière plafonnée.....	97
3.3 Rémunération journalière minimale	98
012 EXCLUSIONS ET SANCTIONS	99
1 Motifs	99
1.1 Abandon d'emploi sans motif légitime	99
Principe	99
Sanction	99
Exceptions.....	100
Procédure de ruling	100
1.2 Changement d'emploi.....	100
Principe	100
Sanction	100
Exception	101
1.3 Licenciement suite à une faute du travailleur	101
1.4 Indisponibilité sur le marché de l'emploi	101
1.5 Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle.....	101
1.6 Refus d'un emploi convenable ou non présentation chez un employeur	101
1.7 Arrêt ou échec du plan d'action individuel	102
1.8 Non inscription comme demandeur d'emploi	102
1.9 Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète	102
1.10 Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire	103
1.11 Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts	103
1.12 Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle	103
2 Remboursement des allocations	104
2.1 Principe	104
2.2 Exceptions.....	104
Erreur de l'ONEM	104
Bonne foi.....	104
Prescription.....	105
2.3 Procédure	105
2.4 Renonciation à la récupération	105
3 Divers.....	105
3.1 Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis	105
3.2 Maladie et période de sanction	105
3.3 Fin d'une période de sanction.....	106
3.4 Sanctions pénales	106
4 Recours devant le tribunal du travail	106
5 Aide juridique et assistance judiciaire.....	107
5.1 Aide juridique.....	107
Aide juridique de première ligne.....	107

Aide juridique de deuxième ligne	107
5.2 Assistance judiciaire.....	108
5.3 Trouver un avocat spécialisé..	108
5.4 Aide sociale	109
013 ACTIONS D'INSERTION ET AIDE A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	110
1 Rôle des MIRE	110
1.1 Mission principale.....	110
1.2 Autres missions	110
2 Bénéficiaires de l'accompagnement	111
2.1 Bénéficiaires visés par le décret.....	111
Conditions communes à tous les bénéficiaires	111
Conditions complémentaires	111
2.2 Autres bénéficiaires	112
3 Modalités de prise en charge	112
3.1 Caractéristiques communes aux MIRE.....	112
Méthodologie libre	112
Minimum requis.....	112
3.2 Phases de la prise en charge	113
Phase d'accueil et de bilan.....	113
Phase d'accompagnement vers l'emploi.....	113
Phase d'accompagnement dans l'emploi.....	114
3.3 Durée de la prise en charge	114
ANNEXES.....	115
1 Liste des études qui préparent à une profession où il existe une pénurie significative de main-d'œuvre	115
2 liste des métiers critiques et en pénurie en wallonie.....	115
3 Modèles d'actions du chômeur pour l'activation du comportement de recherche d'emploi	116
SOURCES JURIDIQUES.....	118
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....	120
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	120